

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 09 décembre 2021

Compte-rendu affiché le 16 décembre 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 03
décembre 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Caroline VARGIOLU

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

David HORNUS, Camille EL-BATAL, Bruno DANDOUY, Céline BALITRAN-FAURE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL

Pouvoirs :

David HORNUS à Stéphane GONZALEZ, Camille EL-BATAL à Aïcha BEZZAYER, Bruno DANDOUY à Laure LAURENT, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Eliane NAVILLE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU
BUDGET PRINCIPAL VILLE

Délibération : 12.2021.163

Transmis en préfecture le : 15/12/2021

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

La présente délibération vise à ajuster les crédits votés lors du budget primitif. Pour modifier les prévisions initiales, il faut prévoir les ajustements par décision modificative.

La décision modificative proposée s'équilibre à +96 000,00 € en fonctionnement.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : -60 000,00 €

Ajustements de crédits sur des postes de dépenses qui n'ont pas été totalement réalisées (dépenses de prestations de services, de fournitures, de communication...).

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : +150 000,00 €

Le budget voté au budget primitif 2021 sur ce poste est de 11 180 000 €. Depuis le début de l'année, plusieurs éléments sont venus modifier la prévision de la masse salariale.

L'ensemble des agents s'est vu proposer un rattrapage et une amélioration des prestations sociales, à travers l'augmentation de la participation employeur au financement de la mutuelle et au financement de la prévoyance mais également par le biais d'une augmentation de la valeur du titre restaurant couplée avec une prise en charge de la collectivité à hauteur de 60% au lieu de 50%. Lors de l'élaboration du budget, ces projets n'avaient pas démarré et, de fait, ont été sous-estimés de 17 000 €.

Par ailleurs, afin de faire face aux difficultés de recrutement et de rendre la collectivité plus attractive, au regard notamment de la rémunération proposée par d'autres collectivités de même strate, la commune a dû revaloriser certaines indemnités (IFSE) sur les 4 derniers mois de l'année. L'estimation pour cette nouvelle dépense est de 12 000 €. Il convient aussi de compléter la prévision budgétaire pour les créations de postes répondant aux besoins des projets de la commune (25 000 €). Ceci s'inscrit également dans un effort de rattrapage du niveau de moyens humains, historiquement bas par rapport aux communes de la Métropole de Lyon.

Le contexte sanitaire mais aussi le retour nécessaire, voire indispensable, des manifestations ont généré des heures supplémentaires et des vacances plus nombreuses. La poursuite des protocoles sanitaires engendre également un surcroît d'heures de vacances. Le budget doit être réévalué de 51 000 €.

Enfin, un besoin supplémentaire est nécessaire pour le remplacement des agents en arrêt maladie et notamment en raison de prolongations d'arrêts (30 000 €) et pour une allocation chômage (dossier d'inaptitude pour 15 000 €).

- Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : +16 000,00 €

Ajustement de crédits non affectés sur ce chapitre de dépenses et ajustement de la subvention d'équilibre versée par le budget principal Ville pour couvrir le déficit du budget annexe La Mouche.

- Chapitre 022 « Dépenses imprévues » : -10 000,00 €

Ajustement à la baisse de ce poste pour financer les dépenses de personnels supplémentaires

RECETTES

- Chapitre 70 « Produits des services » : +35 400,00 €

Ajustement des recettes de refacturations de personnel entre le budget principal Ville et le budget annexe La Mouche.

- Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » : +28 000,00 €

Ajustement de recettes de revenus des immeubles au vu de la révision du loyer (gendarmerie).

- Chapitre 77 « Produits exceptionnels » : +32 600,00 €

Ajustement des montants budgétés pour diverses recettes (protocole Orange, indemnités d'assurance).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°03.2021.029 du 25 mars 2021 relative à l'adoption du budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°07.2021.075 du 08 juillet 2021 relative à la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération n°10.2021.118 du 07 octobre 2021 relative à la décision modificative n°2 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, affaires générales, développement économique, ressources humaines et numérique » du 2 décembre 2021 ;

Oùï l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **ADOPTER** la décision modificative n°3 de l'exercice 2021 au niveau des chapitres en section de fonctionnement, telle qu'elle est détaillée ci-après :

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	Exercice	2021		
	Etape	BP	DM n°2	DM n°3
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	241 265,84 €		
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 075 000,00 €		
	Total : Ordre	1 316 265,84 €		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 835 916,87 €	157 000,00 €	-60 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	11 180 000,00 €		150 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	531 214,01 €		
022	DEPENSES IMPREVUES	10 000,00 €		-10 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 952 713,90 €	-60 000,00 €	16 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	250 000,00 €		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	140 336,09 €	-7 000,00 €	
	Total : Réel	19 900 180,87 €	90 000,00 €	96 000,00 €
	Total : Dépenses	21 216 446,71 €	90 000,00 €	96 000,00 €

RECETTES

	Exercice	2021		
	Etape	BP	DM n°2	DM n°3
Chap voté	Libellé	Montant	Montant	Montant
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	38 160,00 €		
	Total : Ordre	38 160,00 €		
013	ATTENUATION DE CHARGES	142 400,00 €		
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	842 727,58 €		35 400,00 €

	PRESTATIONS DE SERVICE			
73	IMPOTS ET TAXES	17 012 151,00 €	104 600,00 €	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 658 104,32 €	-14 600,00 €	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	387 533,81 €		28 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	200,00 €		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	135 170,00 €		32 600,00 €
	Total : Réel	21 178 286,71 €	90 000,00 €	96 000,00 €
	Total : Recettes	21 216 446,71 €	90 000,00 €	96 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 5.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté **POUR**

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté **CONTRE**

Liste des élus s'étant **ABSTENU**

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COALLIER

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.